

LA CHARTE ECOLOGIE



Article N°1 sport et nature : Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile. Ne coupez pas le parcours afin de respecter la biodiversité

Article N°2 sport, faune et flore : Restez sur le sentier balisé, le passage hors des sentiers balisés est strictement interdit.

Article N°3 sport et écologie : Respecter l'environnement, la faune et la flore. Ni papiers, bouteilles vides et autres emballages de barres et/ou gels énergétiques usagés sur le sol, qu'ils soient biodégradables ou pas. Les coureurs qui suivent doivent découvrir un espace naturel propre. Des zones de dépôt de vos déchets seront mises à votre disposition à chaque ravitaillement merci de les utiliser.

Article N°4 : Tous les participants en s'inscrivant à la 1000 D Suisse Normande Trail s'engagent à accepter la charte. Motifs de disqualification : non-respect des articles précédents.

Nos engagements et actions envisagés :

1. Utilisation des chemins, sentiers existants ; aucun chemin n'est ajouté pour le respect du milieu.
2. Une vigilance accrue lors de la définition des parcours : accueil des participants hors des sites naturels, départs et arrivées hors des sites naturels, pas de circulation de véhicule à moteur pour l'encadrement de la manifestation
3. Nombreux éco-signaleurs et dispositifs de canalisation des coureurs
4. Balisage avec de la rubalise et des panneaux que nous réutiliserons chaque année
5. Passages réalisés sur l'intégralité des parcours par les bénévoles de l'événement dès le jour suivant la manifestation pour retirer balisage et panneaux, et remise en état des sites.
6. Politique de gestion des déchets (ravitaillement hors sites naturels et sans emballage, sanction par exclusion de la course si rejet de déchets sur le parcours, tri sélectif).

Les organisateurs

de la 1000 D Suisse Normande Trail